

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 23/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

ID : 025-212500482-20210407-2021DELIB23-DE

**DATE DE CONVOCATION :**

29/03/2021

**DATE D’AFFICHAGE :**

07/04/2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

*En exercice : 27*

*Présents : 22*

*Votants : 27*

*Ayant donné procuration : 5*

*Absent excusé : 0*

*Absent : 0*

*Exclu : 0*

**OBJET :**

*Tarifs de la restauration  
 scolaire et du périscolaire  
 Année 2021*

**RÉSULTAT DU VOTE :**

- *Pour : 27*

- *Contre : 0*

- *Abstention : 0*

L’an deux mil vingt et un le sept avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire

*Étaient présents :* RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

*Étaient représentés :* EMONIN Ghislaine, LAFRANCE Christian, DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte.

*Procurations données :*

EMONIN Ghislaine a donné procuration HERGAS Jasmine, LAFRANCE Christian a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie, REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.

Jean GATSCHINE est nommé secrétaire de séance.

Par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

le Conseil Municipal fixe ainsi qu’il suit les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire à compter du 07/04/2021 :

**Restauration scolaire et Périscolaire :**

**ACCUEIL PERISCOLAIRE**

TRANCHES		QF	matin	midi	panier repas*	soir 1h00	soir 2h00
T1	QF ≤ 580	T1	0,8	4,1	1	0,8	1,6
T2	580 < QF 775	T2	1	5,2	1,8	1	2
T3	776 < QF ≤ 1800	T3	1,1	5,75	2,3	1,1	2,2
T4	QF > 1800	T4	1,3	5,9	2,5	1,3	2,6
T5	Extérieurs	T5	1,5	7	4,5	1,5	3

\* UNIQUEMENT SUR PAI

Le calcul du tarif dépend du Quotient Familial de référence fourni par la Caisse d'Allocations Familiales ; à défaut, il dépend des revenus figurant sur le dernier avis d'imposition. Sans ces informations, il sera appliqué le tarif maximum.

Fait et délibéré à Bavans, le 07/04/2021  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Sophie RADREAU

Envoyé en préfecture le 22/04/2021  
Reçu en préfecture le 22/04/2021  
Affiché le   
ID : 025-212500482-20210407-2021DELIB23-DE

